



Les trois branches de l'agriculture durable

ourquoi les Parcs naturels régionaux de l'Avesnois, Scarpe-Escaut et des Caps et Marais d'Opale s'intéressent-ils à l'agriculture durable?

L'agriculture durable est un arbre à trois branches : c'est une agriculture qui concilie développement économique et social avec gestion rationnelle et économe des ressources naturelles.

Pour leur part, les Parcs naturels régionaux ont pour mission de favoriser le développement économique du territoire dans le respect de l'environnement, de son sol, de son air, de sa biodiversité... Or, dans la région Nord-Pas de Calais, les deux tiers du territoire sont dédiés à des activités agricoles. Ce n'est donc pas un hasard si priorité est résolument donnée dans notre région au développement de l'agriculture durable, il s'agit de préserver notre cadre de vie et de penser aux générations qui vont suivre.

Et ce n'est pas non plus un hasard si les trois Parcs naturels régionaux s'investissent fortement dans ce domaine, en partenariat étroit avec les agriculteurs du territoire. Acteurs économiques, ceux-ci assurent d'autres fonctions : en façonnant les paysages, en cultivant ce rapport humain à la terre, ils sont gestionnaires de l'environnement. Ils sont aussi des acteurs importants du monde rural : impliqués dans de multiples échanges, ils contribuent au lien social dans les campagnes. Ne l'oublions pas : les agriculteurs sont au coeur des enjeux économiques, sociaux et environnementaux de demain.

Cette publication donne un éclairage aux acteurs du territoire régional sur les expériences innovantes menées par les Parcs en la matière. Essaimons-les, la récolte n'en sera que plus abondante ...





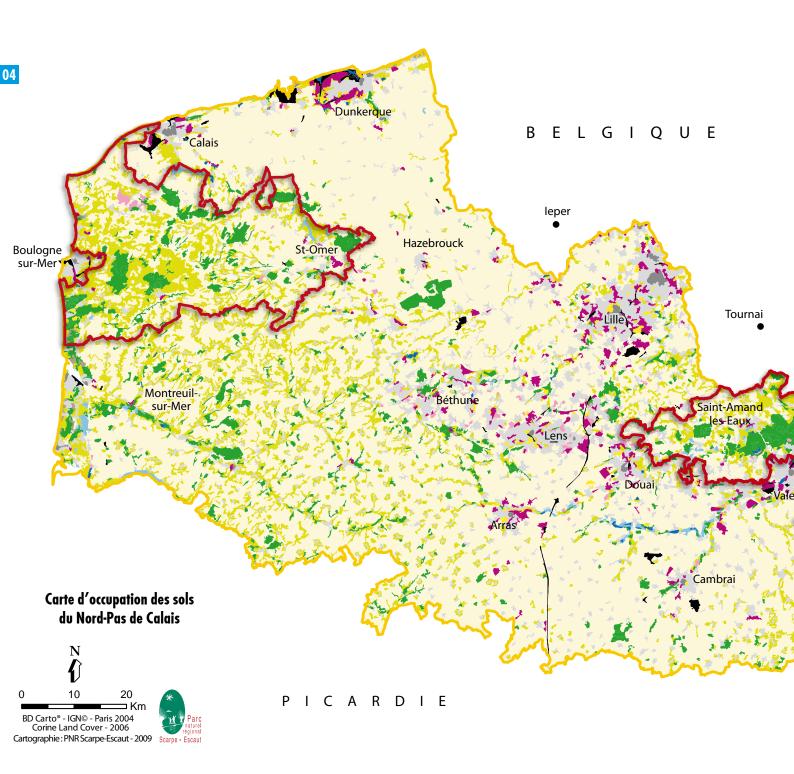
xpérimenter, innover, puis diffuser, transférer les bonnes pratiques dans la durée : c'est la vocation des Parcs naturels régionaux. Cette publication relate 19 expériences soigneusement sélectionnées, menées dans le cadre d'une agriculture durable. L'attention a été portée à valoriser des témoignages d'agriculteurs, d'élus et de techniciens impliqués dans ces actions.

Au travers de ces exemples regroupés autour de six défis, on pourra vérifier ce point central : les aspects économiques, sociaux et environnementaux sont profondément liés, inter-dépendants. Quand un Parc accompagne le développement d'une filière bois-énergie, il concourt à préserver le paysage bocager et la biodiversité d'un territoire. Quand il soutient des démarches collectives d'agriculteurs pour commercialiser leur production, il participe à conserver un maillage d'exploitations nombreuses, indispensables à la vie rurale. Quand il encourage la conversion à l'agriculture biologique, il permet de garantir une amélioration de la qualité de l'eau. Et que dire de ces actions visant à sensibiliser les habitants à une alimentation équilibrée et saine, et qui ont pour effet d'ouvrir des débouchés aux agriculteurs locaux pour leurs produits de qualité?

Toutes ces actions, menées en concertation avec la profession, vont dans le sens du respect de l'environnement. Si la mission des Parcs est d'accompagner les agriculteurs afin qu'ils puissent vivre de leur métier tout en préservant l'environnement, l'enjeu est à présent de tendre vers davantage d'autonomie. Etre économes, valoriser les ressources locales, réduire le gaspillage, limiter les achats extérieurs... Par toutes ces actions, les agriculteurs font un grand pas vers l'agriculture durable.

Au quotidien, chaque Parc s'appuie sur les caractéristiques de son territoire, sur son identité, et tient compte de ses fragilités 03 pour promouvoir un développement équilibré. Alors que le renouvellement de leur charte est en cours, les trois Parcs confirment leur engagement dans cette voie.





Forêts et milieux semi-naturels
Prairies et espaces en herbe

Cultures et plantations

Zones urbanisées

Zones urbanisées discontinues

Zones d'activités

Réseaux de communication

Carrières, décharges, chantiers

Espaces verts urbains

Marais

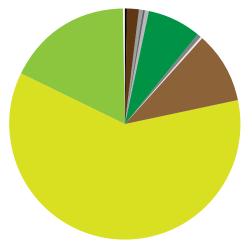
Plans d'eau

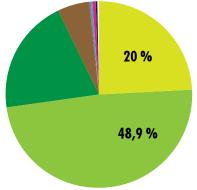
Littoral et espaces associés
Parcs naturels régionaux

, Parcs naturels régionaux du Nord-Pas de Calais Dans une région couverte à 78 % par 976 000 ha de surfaces agricoles, les trois territoires de Parcs affichent des identités paysagères à dominante agricole.

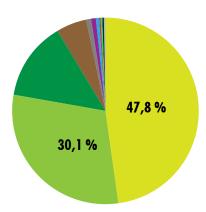
(source Corine Land Cover 2006)

Cultures et plantations
Prairies
Forêts et milieux semi-naturels
Zones urbanisées discontinues

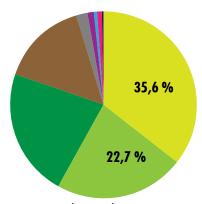




Parc naturel régional de l'Avesnois



Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale



Parc naturel régional Scarpe-Escaut



L'or bleu et la terre : des biens précieux

↓ La préservation de la ressource en eau et des sols

Bien commun, l'eau est une ressource indispensable à la vie sur la Terre. Elle est également nécessaire à l'activité économique. La dégradation de sa qualité due à l'excès de nitrates a cependant conduit les autorités à la classer en zone vulnérable. L'enjeu est aujourd'hui de renforcer la lutte contre les pollutions diffuses en diminuant voire en évitant l'utilisation des produits phytosanitaires, comme le montrent les exemples exposés dans les pages qui suivent.

Par ailleurs, les phénomènes d'érosion sont tout aussi préoccupants sur notre territoire. Les dégâts dus aux coulées de boue y ont pris de l'ampleur. L'artificialisation excessive des cultures, la destruction des haies et des talus ont aggravé le phénomène. Modifier les pratiques culturales permettra de conserver cette ressource non renouvelable dont le processus de formation se fait avec une extrême lenteur.

Des paysages en mosaïque

↓ La mise en valeur des paysages identitaires des territoires

Dans notre région très agricole, ce sont les agriculteurs qui façonnent les paysages, dont la variété contribue à la préservation de la biodiversité et à la qualité du cadre de vie. Élevage et polyculture permettent de préserver cet environnement. Les bosquets, prairies, et les systèmes bocagers, par leurs réseaux de haies, constituent de véritables corridors biologiques indispensables au bon fonctionnement de la trame verte écologique. Cependant, l'intensification des pratiques agricoles a eu pour conséquence le développement de la monoculture, qui simplifie l'espace rural. Haies, mares, talus et autres bosquets ont fortement régressé en quelques décennies sur le territoire. Pour les restaurer et les préserver, des actions visant à accompagner les agriculteurs sont menées par les Parcs. Les exploitants peuvent aussi y trouver des bénéfices par la valorisation économique du bois issu des haies.

Des circuits courts pour renouer les liens

↓ La valorisation des productions agricoles issues des territoires

Ces petites fermes semées dans nos campagnes participent à l'entretien des paysages, créent de l'activité et du lien social sur le territoire. Cependant, elles tendent à disparaître dans la course à l'agrandissement des exploitations. Comment préserver ce maillage précieux pour nos territoires ? En favorisant l'écoulement local des productions, et en recréant des liens plus directs entre producteurs et consommateurs. Les circuits courts présentent aussi l'avantage d'éviter des transports sur de longues distances, très consommateurs d'énergie. Qu'il s'agisse du jus de pommes, des laitages ou de la viande bovine, les Parcs accompagnent les agriculteurs dans la commercialisation directe de leurs produits et dans la création d'organisations collectives. Les actions menées en faveur de la culture de l'herbe pour alimenter le bétail visent également à valoriser une production locale qui renforce la marche vers l'autonomie des exploitants.



Mettre de l'énergie dans moins d'énergie!

↓ Le développement des énergies renouvelables et la gestion des déchets agricoles

L'énergie, il est urgent de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'économiser l'énergie. Les Parcs mènent ainsi des actions innovantes d'accompagnement des exploitants de façon à privilégier les ressources locales et renouvelables. Pour les agriculteurs, qui sont très consommateurs d'énergie, utiliser le bois du bocage représente l'opportunité de réduire leur dépendance aux énergies fossiles. En diminuant les coûts pour leur exploitation et en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, ils participent à un système plus durable et viable économiquement. Quant aux déchets, une meilleure gestion permet d'augmenter l'autonomie des agriculteurs. De plus, par l'utilisation parcimonieuse des emballages, ceux-ci économisent l'énergie.

Patrimoine : la diversité à préserver

↓ La conservation génétique des races animales et végétales

Disparition de variétés anciennes de pommes, risques d'extinction des races animales locales, telle la Bleue du Nord ou le mouton Boulonnais... Les effets de l'industrialisation et de l'homogénéisation se font sentir. Au fil des siècles, les habitants de la région ont forgé ce patrimoine : en sélectionnant les fruits des vergers, ils ont obtenu des variétés rustiques, de qualité et productives. Ainsi les pommiers haute tige ont-ils réussi à s'adapter et à résister aux multiples pressions, comme les maladies.

Aujourd'hui, l'enjeu est de maintenir la diversité du vivant. C'est cette diversité qui facilitera l'adaptation aux changements climatiques à venir. Mais il est également essentiel de ne pas garder ce patrimoine sous cloche : s'il est nécessaire de créer des vergers conservatoires et de mener une politique de préservation des races animales, il est tout aussi important de travailler sur une valorisation économique et de sensibiliser les consommateurs à ces produits qui font l'identité des territoires ruraux de la région.



Sauver les fermes

↓ Le maintien de l'activité agricole

Producteurs économiques, gestionnaires des paysages, les agriculteurs préservent également une dynamique rurale, participant au développement local. Le maintien d'exploitations à taille humaine est indispensable pour toutes ces raisons. Le maillage est pourtant fragile dans notre région : deux agriculteurs sur trois qui cessent leur activité voient leurs terres partir à l'agrandissement d'exploitations existantes.

En outre, la pression foncière ne facilite pas l'installation, les prix des terres étant très élevés. Et l'accès au foncier est de plus en plus difficile pour l'installation de petites exploitations, notamment pour celles qui se font hors-cadre familial.

Dans une démarche volontariste, les Parcs mènent des études et mettent en place des actions décrites dans ces pages afin d'enrayer ce phénomène.



Des mesures agri-environnementales territorialisées pour un environnement préservé.

ernières en date dans la série de mesures nationales incitant les agriculteurs à un plus grand respect de l'environnement, les Mesures agri-environnementales territorialisées (MAET) sont mises en place depuis 2007. Engageant les agriculteurs pour 5 ans en contrepartie d'aides financières, celles-ci visent à préserver la biodiversité, améliorer la qualité de l'eau, lutter contre l'érosion, conserver les zones humides et les paysages identitaires. Concernés par tous ces objectifs, les Parcs facilitent la mise en œuvre de ces dispositifs en faisant le lien avec les exploitants.

Dans l'Avesnois, les agriculteurs sont particulièrement soucieux de leur patrimoine bocager et ce type de mesures connaît un franc succès. Ils s'engagent alors dans des mesures d'entretien de haie, de restauration d'arbres têtards, de restauration de mares, de gestion extensive des prairies... En outre, celles-ci permettent de compenser les pertes de rendement ou les surcoûts de production liés à leur application.

Concrètement, le Parc anime ce dispositif : il organise des réunions collectives en partenariat avec la Chambre d'agriculture, puis établit au cas par cas les dossiers des agriculteurs en fonction des objectifs agro-environnementaux à poursuivre.



« Si tout le monde fait un effort, on ira dans le bon sens. »

Eleveur de vaches laitières à Lecelles, M.
Bruneau montre avec satisfaction ses prairies engagées dans les MAET par l'intermédiaire du Parc naturel régional Scarpe-Escaut. « Le Parc m'a proposé ce système l'an dernier », expliquetil. « J'avais beaucoup de terres et notamment des prairies humides le long de l'Elnon ».
L'agriculteur a engagé une dizaine d'hectares dans ce contrat, en diminuant l'apport d'azote et en fauchant tardivement ses prairies humides. « Cela m'apporte un complément de revenu », note M. Bruneau. « Au terme des cinq ans, je pense que je m'engagerai de nouveau. Si tout le monde fait un effort, on ira dans le bon sens pour préserver l'environnement ».



Chiffres-clés:

• plus de 90% des MAET sont contractualisées sur les territoires des Parcs dans la région. Depuis 2007, sur 3 campagnes, les 3 Parcs ont établis, 238 contrats de 5 ans pour la gestion de 4 340 ha, 766 km de haies, 87 km de fossés, 130 mares, 2 566 arbres tétards, pour un montant global alloué aux exploitants de 5 155 000 euros.

Personnes-ressource:

guillaume.dhuiege@parc-naturel-avesnois.com / 03 27 77 51 60 a.direz@pnr-scarpe-escaut.fr / 03 27 19 19 70 atriplet@parc-opale.fr / 03 21 87 90 89

Du saule têtard jaillit la biodiversité!

vec sa grosse tête caractéristique, le saule têtard est un arbre emblématique du Parc naturel régional Scarpe-Escaut. Il présente nombre d'avantages : asséchant les zones humides, il héberge nombre d'espèces protégées et rafraîchit les troupeaux grâce à son ombre bienvenue. Préoccupé par leur nombre en constante diminution depuis quelques années, le Parc accompagne à présent un dispositif spécifique de plantation et de restauration mis en place par le Département du Nord, qui le finance à 60%. Menant des actions de sensibilisation auprès des groupements de communes, le Parc les accompagne ensuite dans la mise en place du dispositif. Plus précisément, il fait le lien avec les agriculteurs, vérifie l'éligibilité des arbres et rédige le cahier des charges pour les opérations de restauration. Avec les perspectives de développement de la filière boisénergie pour valoriser les produits de taille, nul doute que ce type d'opération attire des volontaires!



Chiffres-clés :

• En 10 ans, sur le territoire du Parc Scarpe Escaut, 3 000 vieux saules têtards ont été restaurés et plus de 6 000 nouveaux saules plantés.

« Éviter que les arbres têtards ne soient abattus ».

Près de la mairie de Rosult, l'alignement de saules têtards forme un paysage typique. Conscient de l'intérêt de sauver ces arbres remarquables, Roland Revel, maire de Rosult et vice-président de la Communauté de communes rurale de la Vallée de la Scarpe, a été moteur dans l'opération de restauration. « Le nouveau Plan Local d'Urbanisme a été le premier moyen légal qui a permis d'éviter que les arbres têtards ne soient abattus », note-t-il avec satisfaction. En effet, ceux-ci y ont été soigneusement cartographiés. Et avec l'accompagnement technique du Parc, 150 saules vont être restaurés sur le territoire de la communauté de communes. « Des formations vont être organisées à destination des agriculteurs et des employés communaux, raconte l'édile. et le Parc incite également à replanter ce style d'arbres ». Pourvu qu'ils continuent à marquer le territoire de leur trace indélébile.



Personne-ressource:a.direz@pnr-scarpe-escaut.fr 03 27 19 19 70



Mares prairiales, des oasis pour la faune et la flore.

riton crêté, crapaud accoucheur, roseaux, iris jaune, nénuphars... Les mares prairiales abritent 30% des espèces protégées dans le Nord-Pas de Calais. Seulement, le remembrement et le retournement de prairies ont fait leur oeuvre : la plupart des mares qui faisaient autrefois partie du paysage ont disparu de nos campagnes. Depuis quelques années, les trois Parcs naturels régionaux tentent de renverser la vapeur en accompagnant les propriétaires désireux de creuser ou de restaurer des mares. S'il accompagne des agriculteurs dans le cadre de MAET, le Parc naturel régional de l'Avesnois a également ciblé son action sur la restauration de mares de particuliers et de collectivités. Sur demande, le Parc réalise une analyse de la qualité de l'eau et un diagnostic écologique de manière à définir si la restauration est possible. Il établit ensuite un programme de restauration et fait le suivi du chantier : fauche exportatrice, curage, pose de clôtures, dispositif d'abreuvement... 80% des frais sont pris en charge, ce qui a séduit une centaine de propriétaires depuis 2001. Les tritons crêtés, espèce prioritaire, leurs disent « merci »!

« Mes bêtes peuvent maintenant s'abreuver sur place ».

La mare de M. Bodin est toute récente. Creusée il y a 6 mois dans cette prairie du Boulonnais, elle regorge pourtant de têtards et autres libellules qui la survolent avidement. « J'ai contacté le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale car le terrain était en pente à cet endroit et une source affleurait, ce qui rendait la terre humide », note l'agriculteur boulonnais. « Le Parc m'a accompagné et m'a fourni le bac et la clôture. Le creusement de la mare a permis d'assécher le sol, et puis mes bêtes peuvent s'abreuver sur place maintenant », poursuit M. Bodin. D'ici deux ans, d'autres espèces végétales intéressantes devraient réapparaître.





• Dans les territoires des 3 parcs, en 8 ans, 150 mares ont été restaurées et 46 nouvelles mares créées pour un coût moyen de restauration de 1 200 euros par mare.

Plus d'infos ?

- Guide technique de la mare / édition PNRCMO 2009
- La préservation des mares prairiales en avesnois Enjeux et programme d'actions / édition PNRA 2004

Personnes-ressource :

fabien.charlet@parc-naturel-avesnois.com / 03 27 77 51 60 c.parmentier@pnr-scarpe-escaut.fr / 03 27 19 19 70 irobillard@parc-opale.fr / 03 21 87 90 90



Un réseau de concertation pour préserver le maillage bocager

'est une démarche de concertation exemplaire qui a été mise en oeuvre depuis plusieurs années par le Parc naturel régional de l'Avesnois. Autrefois véritable mosaïque de haies, celui-ci les voit aujourd'hui régresser. De nombreuses communes sont conscientes de l'intérêt de préserver cet élément du patrimoine, qui favorise la vie biologique du bocage et a un rôle anti-érosif. Certaines ont souhaité inscrire leur protection dans les documents d'urbanisme. Sur demande, le Parc les accompagne en mettant en place une concertation avec les agriculteurs, les particuliers et les aménageurs. Il réalise ainsi sur la commune intéressée un inventaire des haies, analyse le maillage bocager en fonction de son utilité, puis anime les réunions avec les exploitants. Il s'agit alors de définir ensemble les haies à intégrer dans le Plan local d'urbanisme (PLU), qui seront donc soumises à autorisation d'arrachage. Une fois le PLU réalisé, celui-ci est présenté durant un mois à la population qui peut exprimer ses remarques. L'intérêt de cette démarche est bien de permettre à chacun de s'approprier le projet, en tenant compte de l'évolution des systèmes agricoles.



la salle et on a négocié ».

« Élaborer le PLU a été une opportunité pour mettre en place un plan de protection des haies », raconte Bernard Navarre, Maire de Wallers-en-Fagne. « On l'a voulu à la fois comme un outil pédagogique et un moyen coercitif ». Plusieurs réunions ont ainsi été organisées avec le Parc et les exploitants du village. « On a expliqué l'intérêt des haies, puis on a mis la carte au milieu de la salle et on a négocié : on voulait conserver au total 33 km de haies, mais les agriculteurs ont pu donner leur avis sur les haies à maintenir et les haies à supprimer ». De nombreuses haies maintenues se sont trouvées en bord de propriété ou de champ. « Dorénavant, si un agriculteur souhaite arracher une haie inscrite dans le PLU, il doit replanter », note le maire. « Et le système fonctionne », se réjouit l'élu. « Il y a eu une prise de conscience collective ».

Chiffres-clés :

- 49 communes du Parc de l'Avesnois et 15 de Scarpe-Escaut se sont engagées en 10 ans dans la préservation concertée du bocage dans leur plans locaux d'urbanisme.
- 1 855 kilomètres de maillage bocager sont ainsi préservés en Avesnois, plus de 16% du linéaire de haie du territoire.

Plus d'infos?

• Le bocage en Avesnois - Préservation et Aménagement - édition PNRA (2009)

Personnes-ressource:

m.leseine@parc-naturel-avesnois.com / 03 27 14 90 80 c.maire-vigueur@pnr-scarpe-escaut.fr / 03 27 19 19 70

La marque « Parc » : une reconnaissance pour un engagement.

aloriser des produits agricoles et artisanaux traditionnels, qui respectent l'environnement, l'Homme et le territoire, tel était l'objectif des Parcs naturels régionaux lors de la mise en place de leur labellisation. Décernée de façon autonome par chaque Parc, celle-ci récompense des démarches conformes aux objectifs du Parc. Pour obtenir le label, l'agriculteur doit souscrire à une charte rédigée par le Parc et observer un cahier des charges précis. Dans le cas d'un jus de pommes issu d'un verger haute tige par exemple, les parcelles où poussent les vergers doivent être pâturées. Pour de la viande bovine, l'alimentation des animaux doit être basée sur l'herbe et l'agriculteur s'engage à entretenir le bocage. Le Parc apporte un soutien à l'agriculteur en matière de communication, réalise plaquettes et panneaux signalétiques, l'accompagne lors de participations à des salons. Selon le terroir, les types de produits labellisés varient. Dans l'Avesnois, ce sont le jus de pommes ou la Chique de Bavay qui tiennent le haut du pavé. En Caps et Marais d'Opale, on goûtera la tarte papin ou variété ancienne de carotte. Et en Scarpe-Escaut, ce sont les endives pleine terre qui seront valorisées.



« On se sent épaulés ».

Éleveurs de Blondes d'Aquitaine dans l'Avesnois, Guy et Agnès Dupire ont signé la charte de la marque « Parc naturel régional de l'Avesnois » en 2005. « Le Parc nous a accompagnés », note Guy Dupire. « Nous n'avons pas eu à faire d'efforts particuliers car nous étions déjà dans les clous ». Le couple entretient en effet le maillage bocager et nourrit les bêtes avec des produits de la ferme. Le contrôle du respect de la charte est effectué par un organisme indépendant.

Ayant construit un atelier de découpe et un magasin sur place, ces agriculteurs vendent

magasin sur place, ces agriculteurs vendent en direct et en un temps record leur viande bovine, qu'on dit fine est savoureuse. « Les clients lisent la charte de la marque à la boucherie », raconte Agnès Dupire. « Le Parc nous donne des brochures et nous fait découvrir des salons et des marchés du terroir. On se sent épaulés ».





Chiffres-clés:

• 9 produits agricoles et une confiserie, provenant de 28 exploitants ou artisans ont obtenu la marque « Parc naturel régional » dans les trois Parcs.

Personnes-ressource:

mpfauquembergue@parc-opale.fr / 03 21 38 92 16 patricia.dement@parc-naturel-avesnois.com / 03 27 77 51 60 c.parmentier@pnr-scarpe-escaut.fr / 03 27 19 19 70

Les Boutiques de l'Avesnois © engrangent les fruits de leur mise en réseau!

ne expérimentation qui fait mouche ? Depuis 2003, le Parc naturel régional de l'Avesnois a accompagné la mise en place d'un réseau de points de vente un peu particulier. Le principe : des producteurs ou commerçants locaux s'engagent à vendre en plus de leurs produits du terroir, d'autres produits de l'Avesnois, notamment ceux des autres adhérents du réseau. Pour le Parc, il s'agissait de mettre en place des circuits courts permettant aux producteurs de vendre toute l'année, et pas seulement lors de marchés ou de foires. Cette solution permettait aussi d'apporter un revenu complémentaire aux producteurs, et de favoriser la diversification agricole.

Pour créer ce réseau « Boutiques de l'Avesnois », des critères d'adhésion ont été définis : s'engager à distribuer au minimum 15 produits de l'Avesnois dans quatre familles différentes, participer à la vie du réseau et présenter des documents d'information sur le Parc. De son côté, le Parc a engagé un travail sur la communication pour favoriser le repérage de ces boutiques : étiquettes, signalétique... Aujourd'hui, 12 boutiques forment ce réseau original. On y compte des producteurs, mais aussi d'autres structures : l'Écomusée -Maison du Bocage, un lycée agricole ou une boutique au Val Joly. Et des demandes spontanées arrivent au Parc, preuve de l'intérêt suscité pour ce projet. Une idée à essaimer ?

Chiffres-clés :

• Plus de 200 produits référencés dans 12 Boutiques de l'Avesnois ©

Plus d'infos?

Les boutiques de l'Avesnois © -édition 2007 PNRA

Personne-ressource:

patricia.clement@parc-naturel-avesnois.com / 03 27 77 51 60



« Au sein du réseau, on est unis ».

Dans sa boutique, on trouve aussi bien du jus de fruits que de la terrine, des fromages locaux ou de la confiserie. Producteur de pommes à Le Quesnoy, M. Tellier a intégré le réseau des Boutiques de l'Avesnois et s'en dit satisfait. « Le Parc nous aide, il organise par exemple des réunions pour valoriser certains produits. Au sein du réseau, on est unis, on s'échange des informations, on organise la promotion, les animations commerciales ». La boutique attire une clientèle large, venant par exemple de la métropole lilloise. « Et puis on vend mieux car on sait mettre en avant les produits, on les connaît », constate le spécialiste des pommes.



Développer la consommation de proximité : le détour par l'assiette.

epuis 2008, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut a développé un programme original, allant au-delà des actions de promotion des produits fermiers locaux. Il a ainsi entamé un travail avec différents acteurs du territoire (éducatifs et sociaux, mais aussi citoyens et élus) pour les sensibiliser à une alimentation de qualité et de proximité, et faire ensuite le lien avec les producteurs locaux. Ainsi, un appel à recettes du terroir a été lancé en direction du grand public, des formations ont été menées auprès d'animateurs et des projets d'éducation à la santé dans les écoles ont été accompagnés. Les acteurs locaux se sont saisis de la thématique. Aujourd'hui, les enfants de trois écoles de Fresnes sur Escaut cultivent ensemble un potager mis à disposition par la commune et une AMAP est en cours de création. Santé, alimentation, protection de l'environnement, agriculture paysanne et de proximité, tous les liens ont été faits.

Côté producteurs, le Parc les a aidés à répondre à des appels d'offre de façon collective et a fait le lien avec des animateurs nature pour organiser des animations basées sur des produits locaux.

Producteurs, consommateurs, acteurs éducatifs, élus...

Un réseau se tisse et l'appropriation citoyenne progresse!



« On intervient dans les écoles pour faire découvrir nos produits ».

Président de l'Association des producteurs Scarpe-Escaut, David Delbergue et producteur de foie gras de canard à Landas. « On organise un marché tournant sur les fermes », explique-t-il. Le Parc nous a accompagnés pour nous organiser et pour communiquer ». L'association propose des dégustations lors de fêtes locales et a relayé l'appel à recettes du Parc. « On intervient aussi dans les écoles pour faire découvrir nos produits aux enfants et les sensibiliser au goût », raconte M. Delbergue. « On travaille le plus naturellement possible, sans conservateurs, et nos bêtes sont en pâture. Chez nous, le client peut voir d'où vient le produit, il y a une traçabilité ».



Chiffres-clés:

• Depuis 2008, 5 journées d'animation-formation sont mises en place, chaque année, pour l'accompagnement des porteurs de projets.

Personne-ressource:

s.hallez@pnr-scarpe-escaut.fr / 03 27 19 19 70

Le grand retour de l'herbe!

erait-ce un signe ? On voit de plus en plus de luzerne sur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Elle avait pourtant régressé de nos campagnes depuis quelques décennies.

Le prix du soja a augmenté et le retournement des prairies permanentes a été interdit : l'époque est propice à des évolutions. Conscient de cette actualité et soucieux du maintien des prairies, garantes d'un écosystème diversifié, le Parc s'est associé à la Chambre d'agriculture pour lancer le programme « Tous autour de l'herbe » depuis 2007. La clé d'entrée a été d'emblée économique : il s'agissait de démontrer l'intérêt pour les agriculteurs de produire eux-même leur alimentation et de valoriser leurs prairies. Les légumineuses présentes dans les prairies nécessitent en effet moins d'intrants et sont riches en protéines.

Les techniciens du Parc coordonnent donc ce programme qui propose des formations techniques sur le choix des variétés cultivées, les méthodes de gestion de pâturage et de conservation du fourrage. Des Journées de l'herbe sont régulièrement organisées, ainsi que des visites de vitrines fourragères chez des agriculteurs volontaires. Et dans la série des nouveautés, le Parc accompagne des projets de séchage solaire collectif de foin en grange.



« Je produis une protéine locale et j'utilise peu de produits chimiques ».

L'an dernier, M. Parenty a ouvert les portes de sa ferme située dans l'arrière-pays Boulonnais à plus de 150 agriculteurs. Membre du Groupement de développement agricole du Boulonnais, celui-ci a montré ses différentes parcelles de légumineuses testées et ses méthodes de récolte et de conservation de l'herbe.

« J'ai essayé la luzerne associée à une graminée », indique-t-il. « J'ai toujours été intéressé par l'herbe, et mes vaches pâturent le plus longtemps possible ». M. Parenty tente de connaître les variétés d'herbes les plus adaptées à son sol humide et crayeux. « C'est avantageux : Je produis une protéine locale et j'utilise moins de produits chimiques », remarque-t-il.





Chiffres-clés :

- Le foin coûte deux fois plus cher à produire et l'ensilage trois fois plus que le pâturage.
- 200 agriculteurs participent à des journées techniques de formation pour la gestion de plus de 30 000 ha de prairies en Caps et Marais d'Opale.

Plus d'infos ?

- Prairies et couverts hivernaux en semis direct édition PNRSE 2001
- 10 fiches techniques « Tous autour de l'herbe » édition PNRCMO
- 5 « Cahiers de l'herbe » éditions PNRA/ADARTH/CA59 2003-2008

Personne-ressource :

mboutin@parc-opale.fr / 03 21 87 90 90

Recyclage: des actions qui font tache d'huile!

ue deviennent donc les pneus, bâches plastique, huiles usagées... après usage en milieu agricole ? En 1998, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut et la profession agricole ont voulu mener l'enquête. Ses résultats : les agriculteurs du territoire ne sont pas informés des possibilités de recyclage. Par ailleurs, le territoire manque de filière de collecte. En fin de course, les pneus placés sur les silos sont au mieux stockés, au pire enfouis ou brûlés, ce qui est interdit. Source de pollution, ils portent également atteinte aux paysages.

À titre expérimental, le Parc lance alors la collecte de ces déchets. Celle-ci durera six ans et sera menée en partenariat avec la Chambre d'agriculture, l'ADEME et le Conseil scientifique de l'environnement. Le Parc aide à organiser la collecte, informe les agriculteurs, trouve les sites pour le recyclage. Une filière se développe à l'échelle régionale pour les bâches plastique. Il faut dire que la législation a changé : les exploitants ont à présent l'obligation d'éliminer leurs déchets.

Aujourd'hui, le projet a essaimé sur d'autres territoires. La Communauté d'agglomération de la Porte du Hainaut, le Pays Pévèlois et la Communauté de communes rurales de la Vallée de la Scarpe se sont lancés dans l'aventure et sensibilisent les exploitants aux techniques alternatives aux pneus.





Chiffres-clés :

- En Caps et Marais d'Opale, 637 exploitants ont contribué à la collecte et valorisation de 127 tonnes de plastiques et 183 tonnes de pneus.
- En Scarpe-Escaut, en 8 campagnes, 500 exploitants ont participé à la collecte et valorisation de 143 tonnes de plastiques et de 1 460 tonnes de pneus.
- En Avesnois, en 8 ans, 728 exploitants ont participé à la collecte et valorisation de 285 tonnes de plastiques.



« Je n'utiliserai plus les pneus ».

Jusqu'ici, les garages me donnaient les pneus gratuitement », explique Géry Duferney, agriculteur à Nivelles. « Mais ce n'était pas pratique à monter sur les silos, et puis on risquait de retrouver le fer dans l'alimentation du bétail ». Au fur et à mesure, le millier de pneus entreposé chez lui a été déstocké. Comme alternative, M. Duferney a choisi une bâche recouverte de craie. « Le Parc m'a fourni les adresses de fournisseurs. La craie absorbe l'humidité, et je peux par la suite l'épandre sur mes champs ». L'exploitant conquis a présenté le système « craie » aux autres agriculteurs du territoire lors d'une journée organisée par le Parc. « Tout agriculteur doit protéger l'environnement », note-t-il. « Je n'utiliserai plus les pneus ».

Plus d'infos?

- « Se débarrasser des pneus... oui ! ...Mais que mettre à la place ? » 2 livrets techniques édition PNRSE (2007)
- « Des silos couverts autrement...») livret technique édition 2008 PNRCMO- CA62- GRDA
- Elimination des déchets agricoles- Tract / édition 2009 PNRA / CA59-ADARTH

Personnes-ressource:

c.parmentier@pnr-scarpe-escaut.fr / 03 27 19 19 70 atriplet@parc-opale.fr / 03 21 87 90 89 philippe.lesage@parc-avesnois.com frederic.coquelet@parc-avesnois.com



Mais de quel bois se chauffent-ils donc à déployer tant d'énergie ?

réserver les haies présente de nombreux intérêts environnementaux et paysagers. Cependant, si les Mesures agro-environnementales permettent de favoriser leur entretien par les agriculteurs, celles-ci ne garantissent pas leur préservation sur le long terme. Valoriser économiquement cette ressource bocagère est apparu comme une voie d'avenir pour les trois Parcs naturels régionaux. Depuis trois ans, ceux-ci accompagnent les exploitants souhaitant acquérir une chaudière à bois déchiqueté issu du bocage. À chaque fois, le Parc concerné étudie la faisabilité, l'organisation du stockage des plaquettes et réalise un plan de gestion des haies sur 12 ou 15 ans. L'agriculteur se fournit en bois sur son exploitation et devient plus autonome pour ses besoins en énergie. Last but not least, des débouchés économiques sont actuellement explorés avec la perspective de chauffer des équipements collectifs: piscines, écoles, mairies... Les collectivités sont actuellement sensibilisées à ces possibilités. Energie propre, le bois a un bilan carbone neutre et permet de réduire la dépendance aux énergies fossiles. Ce combustible a de l'avenir!



« Ce peut être aussi une source de revenu ».

Eleveurs laitiers à Grand Fayt dans l'Avesnois, Yoann et Sophie Merlant n'ont pas hésité longtemps avant d'acheter cette fameuse chaudière à alimentation automatique qui trône dans leur ferme. « Lorsque le Parc naturel régional de l'Avesnois nous en a parlé, cela nous a tout de suite intéressés », note Sophie Merlant. « Il faut dire que nous avons 25 km de haies, principalement des charmes et des saules ». Le Parc a aidé le couple à monter le projet d'achat de cette chaudière, qui sera rentabilisée au bout de sept ans, grâce aux subventions. Deux bâtiments ont été construits sur l'exploitation pour faire sécher et stocker le bois. « En 2010, on chauffera l'eau de toute l'exploitation », prévoit Yoann Merlan. « On aimerait replanter des haies. Ce peut être aussi une source de revenus par la vente de plaquettes sur place. »



Chiffres-clés :

 Dans les 3 territoires de Parcs, ce sont 16 chaudières « bois-plaquettes » qui ont été installées en 5 ans pour une puissance totale de 880 kW utilisant 1 480 MAP de plaquettes dont 1 370 issues de leurs territoires.

Personnes-ressource:

atriplet@parc-opale.fr
03 21 87 90 89
guillaume.dhuiege@parcnaturel-avesnois.com
03 27 77 51 63
p.jean@pnr-scarpe-escaut.fr
03 27 19 19 70

Plus d'infos ?

• Le bois-énergie en Scarpe-Escaut – 3 éditions du PNRSE (2007)

CMO





« Transmettre le savoir-faire aux jeunes ».

Agriculteur à la retraite, Yves Spriet possède trois juments. Président du Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord, il est optimiste sur la sauvegarde de la race : « Notre association vise à promouvoir la race en participant à des concours. Le Trait du Nord est utilisé pour les loisirs, mais on peut aussi faire appel à lui pour le transport rural, dans l'agriculture biologique. L'important est de transmettre le savoir-faire aux jeunes ».

Chiffres-clés:

- En 2008, naissance de 70 poulains Trait du Nord et 254 poulains Boulonnais,
- 35 éleveurs de Trait du Nord en région Nord-Pas de Calais,
- 116 juments et 11 étalons Trait du Nord.

Plus d'infos?

Annuaires des étalons (Trait du Nord et Boulonnais)
 Éditions Espaces naturels régionaux 2009

Personne-ressource :

f.piedanna@enrx.fr / 03 20 67 03 51

Le cheval de trait : locomotive du futur ?

'un côté, le Trait du Nord : cheval puissant du Hainaut, docile, apte à la traction. De l'autre, le cheval Boulonnais : colosse taillé dans le marbre blanc, capable de s'attaquer aux rudes côtes du pays d'Opale. Pendant des siècles, la morphologie de ces équidés a été façonnée par le territoire. Mais ces races sont aujourd'hui menacées. Depuis plusieurs années, des plans de sauvegarde et de valorisation sont mis en place par le Centre régional de ressources génétiques du Nord – Pas de Calais, les Haras nationaux et les deux associations nationales de race, le Syndicat d'élevage du cheval Trait du Nord et le Syndicat hippique Boulonnais.

Géré par le Parc naturel régional Scarpe-Escaut, le Pôle Trait du Nord assure la reproduction et le débourrage des chevaux. Il développe aussi l'utilisation du cheval pour le travail : débardage en forêt, gestion différenciée, collecte urbaine... À l'autre bout de la région, un projet de création d'une Maison du cheval Boulonnais est porté par la Communauté de communes de Desvres-Samer et accompagné par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. Ceux-ci se penchent sur des pistes d'avenir : cheval de travail pour des collectivités, filière viande...

Une chose est sûre : toute valorisation économique permettra de consolider la sauvegarde de ces races indispensables à la diversité génétique.



Le mouton Boulonnais reprend du poil de la bête!

ù sont-ils donc passés, les moutons Boulonnais qu'on apercevait autrefois sur les coteaux calcaires ? Forte de 170 000 têtes dans les années 20, cette race locale était réputée disparue 60 ans plus tard. Le Centre Régional des Ressources Génétiques (CRRG) relance alors la sélection avec l'aide d'un bénévole, M. Monnier. En 1984 est créée l'Association des éleveurs de moutons Boulonnais, qui est agréée aujourd'hui organisme national de sélection. Le CRRG veille à conserver un bon niveau génétique de la race et à la promouvoir. Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale apporte un appui à la communication et la recherche de débouchés.

Ces « tondeuses à gazon sur pattes » entretiennent à présent une dizaine de sites sur le Parc. Leur présence permet de débroussailler ces coteaux calcaires d'une grande richesse biologique. Et depuis 2009, ceux-ci ont investi 50 hectares du cap Blanc-Nez. D'une pierre deux coups : l'identité du territoire est conservée, et la race est préservée.

Par ailleurs, depuis une dizaine d'années, une démarche qualité a été engagée avec la création de la filière « L'Agneau Boulonnais®, Agneau des Terroirs du Nord », qui a séduit à ce jour huit bouchers artisanaux de la région.



Chiffres-clés :

- 900 agneaux Boulonnais ont été vendus en 2008 soit plus de 15 agneaux par semaine.
- La race compte aujourd'hui 1 000 reproducteurs en sélection pour un effectif total estimé à 2 500.
- 35 éleveurs en région Nord-Pas de Calais

Plus d'infos?

Personnes-ressource:

mpfauquembergue@parc-opale.fr / 03 21 38 92 16 f.piedanna@enrx.fr / 03 20 67 03 51



« Une viande rosée, peu grasse et savoureuse ».

Président de l'Association des éleveurs de moutons Boulonnais, M. Rivenet possède 230 brebis. Selon lui, la filière « Agneau Boulonnais » permet d'apporter une traçabilité et d'améliorer la qualité de la viande. « Mes moutons sont nourris uniquement avec des produits fermiers », note-t-il. « La viande est rosée, peu grasse et savoureuse ». Qu'a-t-il pensé de cette possibilité de faire pâturer ces moutons sur le cap Blanc-Nez?« J'ai été immédiatement intéressé », répond l'éleveur. « Cela permet de promouvoir le mouton Boulonnais auprès des visiteurs du site. Un élevage de moutons représente en soi un faible volume, mais il a sa raison d'être par rapport au patrimoine, à l'environnement. Et puis c'est une véritable passion!»





« Avant, les fruits étaient mangés par les moutons ».

Parmi les arbres fruitiers, les moutons paissent paisiblement dans ce paysage traditionnel de l'Avesnois. Nous sommes chez Mme Dubois, à Iolimetz. « Avant l'opération « jus de pomme », les fruits étaient mangées par les moutons », remarque la productrice. « A présent, nous replantons une dizaine d'arbres tous les ans ». La mutualisation des récoltes de fruits permet à l'association d'atteindre un volume total de 6000 bouteilles/an. « Tout est vendu sur place ou dans les boutiques de l'Avesnois, poursuit-elle, et ça part en 6 mois de temps. Les gens sont attirés par nos pommes pour leur santé car elles ne sont pas traitées. Mais je pense aussi qu'il faut que nos paysages

Les vergers haute-tige ont du jus!

anscailler, Sang de boeuf, Belle Fleur double... Ces noms de variétés anciennes de pommes fondent en bouche en évoquant ces traditionnelles prairies de l'Avesnois parsemées durant des décennies de vergers haute tige. Malheureusement, ceux-ci ont fortement régressé, faute de filière économique. C'est pour revaloriser ces vergers non traités que le Parc naturel régional de l'Avesnois a souhaité accompagner la mise en place d'une filière de jus de pomme spécifique. En 2006, quatre producteurs se lancent dans la mise au point d'un jus de pommes, composé d'une dizaine de variétés locales. Le Centre régional des ressources génétiques apporte son aide en choisissant les variétés et en vérifiant la maturité des fruits. Il organise aussi des stages de greffe et de taille. Pour sa part, le Parc assure la communication. Aujourd'hui, trois autres producteurs ont rejoint l'aventure et y trouvent un revenu complémentaire. En reconnaissance de l'engagement des producteurs, la marque « Parc naturel régional de l'Avesnois » a été décernée en 2008 à ce jus de pommes... sans pépin!

Cette même année, ces derniers se sont réunis au sein de l'Association « Vergers hautetige de l'Avesnois ».



Chiffres-clés :

- L'Avesnois compte 200 variétés de pommes et 1550 hectares de vergers haute-tige, (à compléter)
- Les Caps et marais d'opale compte 170 variétés de pommes, 66 de poires, 40 de prunes et cerises, 75 hectares de vergers hautes-tiges dont 15 ha replantés et 9 ha de vergers conservatoires.

Plus d'infos ?

• www.parc-naturel-avesnois.fr/fr/arboDyn.aspx?idArbo=353

Personnes-ressource:

patricia.dement@parc-naturel-avesnois.com / 03 27 77 52 66 pmajot@parc-opale.fr / 03 21 87 90 90 g.bruneau@enrx.fr / 03 20 67 03 51

La Bleue du Nord, la vache du développement durable.

a Bleue du Nord est une vache mixte élevée à la fois pour son lait et pour sa viande. Bien adaptée aux systèmes extensifs, elle est à son aise dans l'Avesnois, où sa résistance au froid et à l'humidité sont appréciés. Dans le passé, elle était fortement implantée dans le Nord, mais l'arrivée de la Holstein a fait chuter ses effectifs. On a alors touché du doigt le risque de disparition. La relance est venue de l'association d'éleveurs « Union Bleue du Nord ». Accompagnée par le Centre régional de ressources génétiques du Nord – Pas de Calais (CRRG), elle a travaillé à la sélection et à la valorisation de la race. En 2008, l'association est devenue organisme national de sélection et s'est engagée dans le programme européen Interreg « Bluesel », dans le cadre d'un partenariat avec la Wallonie. Avec le cheptel wallon, l'effectif total se porte à 3000 vaches et la sélection se fait de manière plus efficace. Des données techniques et économiques ont été récoltées afin d'améliorer les performances de la Bleue du Nord et de mettre en valeur les atouts de la race. Un autre projet vise à présent à concevoir un fromage spécifique à la race, en partenariat avec le lycée agricole de Le Quesnoy.





« J'aime bien le système herbager ».

Au coeur du bocage de l'Avesnois, Gilles Druet élève une quarantaine de vaches qui lui assurent un revenu correct. Le lait est vendu à un fromager produisant du Maroilles, la viande est écoulée en direct à la ferme. Président de « L'Union Bleue du Nord », qui compte 25 adhérents, il se dit optimiste : « Le CRRG nous aide à sélectionner la race, réalise un suivi, visite les exploitations. Et le programme européen nous permet de progresser. Plus on a de bêtes, plus les performances sont bonnes », note-t-il. L'association participe à des concours et développe un projet de coopérative pour fabriquer un fromage qui serait vendu à la ferme. « J'aime bien le système herbager et mes vaches ont de bonnes performances », raconte l'éleveur passionné. « La Bleue du Nord ne peut que se développer avec l'environnement qui revient au goût du jour ».

Chiffres-clés:

- En 2008 l'effectif du cheptel de Bleue du Nord comptait 3 000 têtes élevées par 25 éleveurs en Nord Pas de Calais.
- Une bleue du Nord fournit 4 900 kg de lait /an et 350 à 400 kg de viande.

Personne-ressource:

f.piedanna@enrx.fr / 03 20 67 03 51

« Nous ne devons pas devenir les gardiens du musée de l'espace ! »

Agriculteur à Thivencelle, M. Dubrulle est responsable de la Commission agricole du Parc. Selon lui, l'étude a permis d'identifier les différents secteurs du Parc en fonction de leur dynamisme du point de vue agricole. « Sur les secteurs à contrainte environnementale plus forte, il faut des compensations pour les agriculteurs », notet-il. « Dans les secteurs plus urbanisés, il faut éviter de construire des lotissements en milieu d'une parcelle ». La prise en compte des propositions de l'étude dans la charte peut être bénéfique pour le milieu agricole. « Il faut maintenir un tissu rural sur le secteur », termine l'agriculteur. « Les paysans ne doivent pas devenir les gardiens du musée de l'espace ».



Identifier des espaces à enjeu agricole pour assurer une place aux agriculteurs

rendre davantage en considération l'activité et l'espace agricoles sur son territoire assez urbanisé : tel était l'objectif du Parc naturel régional Scarpe-Escaut lorsqu'il a entamé la révision de sa charte en 2007. En concertation avec la profession agricole, une étude a été menée auprès de plus de 200 agriculteurs. Douze secteurs ont été identifiés en fonction de critères géographiques, agronomiques et paysagers de façon à mieux définir les problématiques agricoles par territoire et à les croiser avec les enjeux environnementaux et urbains. Dans le sud du territoire, il a été par exemple constaté que la question du foncier devenait un enjeu de concurrence entre zones d'activités et exploitations. En revanche, le secteur agricole de Wandignies Hamage, plus humide et marqué par des enjeux environnementaux plus importants, était plutôt concurrencé par les usages de loisir. Ces résultats ont permis d'identifier des mesures intégrées dans le projet de charte Parc : limitation de la consommation de l'espace, exploitations plus fonctionnelles, préservation du potentiel de production etc. L'enjeu est de garantir un réel avenir aux agriculteurs sur ce territoire.

Chiffres-clés:

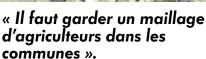
• Avec plus de 25 000 ha, les espaces agricoles de Scarpe-Escaut représentent prés de 53% de la surface du territoire du Parc, mais la population agricole est en recul de plus de 41% depuis 20 ans.

Personne-ressource:

c.parmentier@pnr-scarpe-escaut.fr / 03 27 19 19 70







DÉVELOPPEMENT

RENOUVELABLES

ET GESTION DES DÉCHETS

Exploitant à Wissant et membre du comité de pilotage de l'étude menée par le Parc, M. Quénu montre l'exemple : son neveu, actuellement en apprentissage sur son exploitation, va la reprendre sous peu. « C'est un cadre un peu différent de ce qui se fait d'habitude », note-t-il. « Selon moi, il faut garder un maillage d'agriculteurs dans les communes : ce sont eux qui entretiennent les talus, ils doivent avoir leur place dans les conseils municipaux. »

Celui-ci craint que l'élevage ne disparaisse du territoire avec la diminution du nombre d'exploitations. « Il serait dommage que des bonnes terres soient reboisées ou partent à l'agrandissement ».



Plus d'infos ?

• 6 fiches d'information : « Vous réfléchissez à la transmission de votre exploitation dans le PNR Scarpe Escaut » édition PNRSE

Transmission agricole : comment créer la courroie ?

ur le territoire du Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale, de nombreuses exploitations sont à céder et ne trouvent pas repreneur dans un contexte agricole et foncier délicat. Conscient du problème, le Parc a lancé deux études depuis 2007, en lien avec l'ADASEA*. La première s'est déroulée sur le secteur de Marquise auprès d'agriculteurs de plus de 53 ans, en partenariat avec la Communauté de communes de la Terre des 2 Caps. La seconde a été menée sur le Pays de Licques. Celles-ci ont mis en lumière les difficultés de transmission des agriculteurs. Suite à ces études, le Parc a entrepris plusieurs actions. Une journée portes ouvertes va être organisée chez un exploitant, dans le cadre d'une transmission hors cadre familial. D'autre part, des formations ont été menées à destination des agriculteurs en GAEC dont l'associé partait en retraite. Un autre point a été soulevé par la première

Un autre point a été soulevé par la première enquête sur la zone du littoral : pour éviter un endettement trop important du jeune repreneur, il a été proposé de distinguer l'ancien corps de ferme ayant acquis une valeur souvent élevée du bâti productif.

* Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

Personne-ressource:

mpfauquembergue@parc-opale.fr / 03 21 38 92 16

Chiffres-clés :

• En Caps et Marais d'Opale, on compte une installation pour trois départs en retraite.





La mauvaise herbe domptée par des techniques alternatives.

e territoire de Scarpe-Escaut est marqué par l'eau, source de richesses et élément éminemment fragile. C'est pour garantir sa qualité que le Parc naturel régional Scarpe-Escaut s'est intéressé aux techniques alternatives de désherbage. Utilisées en agriculture biologique, celles-ci permettent de diminuer l'utilisation d'intrants. En lien avec la Chambre d'agriculture et le Gabnor, des journées de sensibilisation ont ainsi été mises en place à partir de 2004. Réunissant à chaque fois entre 60 et 80 agriculteurs, cellesci visaient à montrer toutes les techniques, du semis à la récolte. Convaincantes, celles-ci ont été la clé du succès de la herse-étrille par exemple. Des expérimentations ont été également menées chez des agriculteurs. Aujourd'hui, le Parc et ses partenaires envisagent la mise en place d'un réseau de fermes pilotes. L'actualité des plans climat et les enjeux de plus en plus importants liés à l'eau devraient donner un coup de pouce à toutes ces techniques alternatives au tout-chimique.

Plus d'infos ?

 Info-environnement
 « Réduire les intra sur le blé », édition PNRSE 2006

Chiffres-clés:

• Plus de 270 agriculteurs utilisent ces techniques alternatives dans les Parcs de Scarpe-Escaut et Caps et Marais d'Opale, sur plus de 2 000 hectares de cultures de maïs, blé, pomme de terre ou de chicorée.

Personnes-ressource:

c.parmentier@pnr-scarpe-escaut.fr / 03 27 19 19 70 atriplet@parc-opale.fr / 03 21 87 90 90

« Le système basé sur le volontariat a eu un effet moteur ».

M. Clipet est agriculteur dans l'Audomarois. Pendant plusieurs années, dans le cadre d'un partenariat avec le Groupement régional de développement agricole Calais-Saint-Omer, il a utilisé la désherbineuse acquise par le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale sur les champs de ses collègues. « Quand le Parc l'a achetée, je l'ai testée chez moi, les résultats étaient intéressants », note l'agriculteur. « Je traitais uniquement le rang de maïs, puis je binais l'inter-rang. Au final, j'utilisais deux tiers de dose en moins par rapport à d'habitude ». Grâce à un accord avec la Lyonnaise des Eaux, le passage de la machine a été financé sur les champs captants pendant trois ans. Aujourd'hui, M. Clipet a un regard positif sur cette expérience : C'est bon pour l'environnement, et le système basé sur le volontariat a eu un effet moteur », souligne-t-il, « même si les financements ont cessé ».

DÉVELOPPEMENT

RENOUVELABLES

ET GESTION



« Les consommateurs d'aujourd'hui veulent des produits plus sains. »

Éleveurs de vaches laitières à Nabringhen (Boulonnais), Vincent Hamy n'a pas longtemps hésité quand le Gabnor l'a contacté l'an dernier. « J'ai participé à des formations techniques organisées par le Gabnor et la Chambre d'Agriculture. Je me suis décidé à passer en bio avec la baisse du prix du lait : mes résultats économiques seront meilleurs avec ce système. » L'éleveur concède qu'il n'a pas du faire beaucoup de changements dans son exploitation, du fait de ses nombreuses pâtures. « Je produis moi-même l'alimentation du bétail : blé, luzerne, betteraves... », remarque-t-il. « Je suis en recherche d'autonomie, c'est ce qui me permettra de m'en sortir ».

Selon lui, les agriculteurs vont diminuer à l'avenir l'utilisation de pesticides : « les consommateurs d'aujourd'hui veulent des produits plus sains, c'est certain ».



Le bio, c'est bon pour l'eau... les paysans et les habitants!

out est parti d'une préoccupation concernant la qualité de l'eau sur le bassin versant de Saint Aubin - Sars Poteries, dans l'Avesnois. Comment préserver cette ressource fragile ? En 2008, une étude a été menée afin de mieux connaître les pratiques agricoles et d'encourager à diminuer l'utilisation d'intrants. Avec la coordination du Parc naturel régional de l'Avesnois, tous les partenaires se sont mis autour de la table : gestionnaire de l'eau (Noréade), agriculteurs du territoire (ADARTH, Chambre d'agriculture), élus... 25 diagnostics ont été réalisés. Il est apparu décisif de favoriser le développement de l'agriculture biologique sur les zones de captage. Le Gabnor est alors entré en lice pour accompagner les agriculteurs souhaitant se convertir. Avec le soutien du Conseil Régional, cette démarche s'est étendue au reste de la région. En effet, si le bio permet de protéger la ressource en eau, il favorise aussi l'autonomie de l'exploitant et présente des atouts économiques. A présent, le Parc naturel régional de l'Avesnois explore des voies de développement de la filière : circuits courts, restauration collective...

Chiffres-clés:

• En 2008, sur 146 exploitations, certifiées « Agriculture Biologique », 30 % ont leur siège dans les trois Parcs naturels régionaux et cultivent 57 % des 3 325 ha certifiés de la région.

Personnes-ressource:

patricia.clement@parc-naturel-avesnois.com / 03 27 77 52 66 c.parmentier@pnr-scarpe-escaut.fr / 03 27 19 19 70 atriplet@parc-opale.fr / 03 21 87 90 90





« Nous n'avons plus de coulées de boue ».

Attentif, M. Bouclet montre de grosses ravines dans un champ. Nous sommes à Saint-Inglevert, à quelques encâblures de la mer. « Il y a quelques années, la boue arrivait dans les rues », note le premier édile. Situé à 130 mètres d'altitude, le village subit des vents violents. La disparition des haies due au remembrement a eu des effets nets dans ce pays. Face à ce problème, le maire a travaillé de concert avec le Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale. « Nous avons organisé des réunions avec les agriculteurs de la commune pour repérer les endroits sensibles », raconte-t-il. La majorité des agriculteurs ont accepté de replanter des haies et des fascines dans leurs champs ou à la périphérie. La Communauté de communes de la Terre des 2 Caps s'est impliquée dans l'entreprise. « 268 mètres de fascines et 889 m de haies ont été plantés », indique M. Bouclet. « Depuis 2000, nous n'avons plus de coulées de boue. De plus, le paysage bocager est reconstitué. ».

Des pièges efficaces face à l'érosion

e pays Quercitain n'est pas gâté en matière d'érosion. Depuis quelques années, des coulées de boue atterrissent dans les rues ou la rivière, polluant les eaux. En cause ? L'urbanisation galopante qui supprime les fossés pour agrandir la voirie ou créer des parkings. Mais aussi l'importance des zones céréalières sur le secteur. L'aspect vallonné du territoire et l'évolution du climat font le reste : le sol n'est plus stabilisé, sa partie supérieure s'érode. En outre, il perd en fertilité.

Face à ce constat, le Parc naturel régional de l'Avesnois a réalisé une étude en 2008 sur le Bassin Versant de Sepmeries. Son objet : analyser précisément le phénomène et proposer des solutions concrètes. Des réunions ont été organisées avec les élus et les agriculteurs du territoire. Aujourd'hui, des actions sont envisagées avec le Département et les communautés de communes : recréer des haies, des fossés, des zones-tampon, réaliser des aménagements plus respectueux de ce sol qu'on néglige souvent mais qui mérite considération !

Plus d'infos ?

- Guide technique de lutte contre l'érosion des sols -édition PNRCMO 2003
- Fiche technique « lutte contre l'érosion des sols et gestion des ruissellements » édition PNRA 2006

Chiffres-clés:

• En Caps et Marais d'Opale, 59 communes et 230 exploitants du PNRCMO, impliqués dans des programmes de lutte contre l'érosion des sols ont réalisé les travaux de 6 km de haies, 1,7 km de fascines, 800 m² de fossés plats enherbés et 1 750 ha de couverts hivernaux.

Personnes-ressource:

sgondry@parc-opale.fr emilie.lunaud@parc-naturel-avesnois.com Pour en savoir plus, de nombreux acteurs et organismes peuvent vous apporter des informations utiles à l'essaimage de ces actions :

Des exploitants agricoles :

Monsieur BRUNEAU à Lecelles

Monsieur BODIN

Monsieur et Madame DUPIRE à Coutiches Mairie de Coutiches - 1307 Route Nationale 59358 COUTICHES

Monsieur Christophe TELLIER à Le Quesnoy LES VERGERS TELLIER - 88-200 Route de Valencienens 59530 LE QUESNOY

Monsieur PARENTY Maire de Baincthun - Route de Desvres 62360 BAINCTHUN

Monsieur et Madame MERLANT à Grand Fayt

Monsieur Géry DUFERNEY à Nivelles

Monsieur BOUCLET à Saint Inglevert

Monsieur José DUBRULLE à Thivencelle Responsable Commission agricole 122, rue de Saint Aybert - 59163 THIVENCELLE

Monsieur Gilles DRUET 7, Chemin de l'Hermitage - 59440 SAINT-AUBIN

Madame DUBOIS à Jolimetz

Monsieur Vincent HANY à Nabringhem

Monsieur CLIPET

Des élus locaux :

Monsieur Roland REVEL maire de Rosult maire de Rosult - Mairie de Rosult 311 rue du Capitaine Deken 59230 ROSULT

Monsieur Bernard NAVARRE, maire de Wallers en Fagne

Monsieur Luc COPPIN, maire de Fresnes sur Escaut Maire de Fresnes sur Escaut 208 rue Emile Tabary - 59970 FRESNES SUR ESCAUT

Des organismes socio professionnels :

La Chambre d'agriculture du Nord 140, Boulevard de la Liberté - BP 1177 59013 LILLE CEDEX

La Chambre d'agriculture du Pas de Calais 56, Avenue Roger Salengro BP 39 62051 SAINT-LAURENT BLANGY CEDEX

Des collectivités locales et territoriales :

Conseil Régional Nord Pas de Calais Hôtel de Région 151 Avenue du Président Hoover - 59555 LILLE CEDEX

Conseil Général du Nord Hôtel du Département 1 rue Gustave Delory - 59047 LILLE CEDEX

Conseil Général du Pas de Calais Hôtel du Département Rue Ferdinand Buisson - 62018 ARRAS CEDEX

La Communauté de Communes Rurale de la Vallée de la Scarpe - 2 rue de l'Epau Maison des Agriculteurs - 59230 SARS ET ROSIERES

La Communauté de Communes de Desvres Samer 41 rue des Potiers - 62240 DESVRES La Communauté de Communes de la Terre des 2 Caps Avenue de Beaupré BP 60 - 62250 MARQUISE

La Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut Rue Michel Rondet - BP 59 - 59135 WALLERS

Le Pays Pévèlois 7 rue Grande Campagne - 59242 TEMPLEUVE

Des syndicats et associations :

Syndicat d'élevage du Cheval «Trait du Nord» 442 rue de l'Orée du Bois 59230 Saint Amand-les-Eaux

Syndicat Hippique Boulonnais Château du Désert, Les Courteaux - 62240 Desvres

L'association des producteurs de Scarpe-Escaut

Le Conseil Scientifique de l'Environnement BP 216 - 59028 LILLE CEDEX

L'Association des éleveurs des moutons Boulonnais

L'Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles

Le Groupement des Agriculteurs biologiques du Nord Le Paradis - 59133 Phalempin

L'Association de Développement Agricole et Rural de la Thiérache HAINAUT 34, avenue de la Gare - 59440 AVESNES SUR HELPE

Noréade

Des lycées d'enseignement agricole :

Le lycée agricole de Le Quesnoy 17, rue Tilleuls - 59 530 LE QUESNOY

De nouvelles chartes à l'horizon 2022

fin de favoriser une agriculture durable, les Parcs naturels régionaux s'appuient sur des actions pérennes, et aussi sur des expérimentations renouvelées constamment qui s'ajustent aux contextes divers des territoires. C'est pour s'adapter aux évolutions intervenues au fil du temps que les trois Parcs travaillent aujourd'hui sur leurs nouvelles chartes, qui engageront les signataires et impliqueront leurs partenaires pour les douze prochaines années.

«Co-construction » est le mot qui est sur toutes les lèvres à la faveur de l'élaboration de ces chartes. En effet, les Parcs prennent systématiquement le temps nécessaire afin que les élus, les représentants des organismes professionnels comme la population des Parcs soient impliqués. « Co-construction » car il est de la mission des Parcs de mener à bien ce patient travail d'animation, d'amener des partenaires divers à travailler ensemble. « Co-construction » car la démarche contractuelle est privilégiée dans les actions entreprises avec les agriculteurs.

En somme, il s'agit de convaincre et non de contraindre.

Ce faisant, les Parcs poursuivent cette ambition toujours d'actualité : s'appuyer sur les richesses du territoire pour préserver l'environnement, et cela en menant une démarche de développement et de gouvernance territoriale. Dans le contexte actuel des suites du Grenelle de l'environnement et de l'éclosion des Plans climats, les priorités vont au développement de l'autonomie énergétique, à des espaces agricoles intégrés dans la trame écologique et à l'essor de l'agriculture biologique. Cela se vérifie sur les trois Parcs, qui ont également leurs spécificités.

Caps et Marais d'Opale

n Caps et Marais d'Opale, paysages de bocages, de marais et de coteaux calcaires, la nouvelle charte mettra l'accent sur la préservation d'un foncier agricole face au développement de l'urbanisation et des boisements. Deuxième axe fort : le soutien à l'installation et à la transmission d'exploitations agricoles et au renouvellement des générations d'exploitants. Le troisième axe concerne l'accompagnement des agriculteurs en vue de la préservation des paysages, de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Enfin, seront renforcées sur le Parc les actions en faveur du développement de l'agriculture biologique, dont les méthodes de culture protègent la qualité de l'eau et la biodiversité.

Le Parc poursuivra également les mesures menées en faveur des filières de proximité, de la préservation des races locales et de la valorisation de l'herbe sur les exploitations.



Avesnois

rairies et bocages marquent le territoire de l'Avesnois de leur empreinte, c'est donc la préservation des systèmes herbagers qui constitue l'axe fort de la nouvelle charte en matière d'agriculture durable. Il en découle un nécessaire soutien à l'élevage laitier, qui, en valorisant l'herbe, protège le bocage. Le deuxième axe prioritaire concerne la préservation des espaces bocagers : en plus de leur intérêt agronomique et environnemental, ceux-ci rendent des services d'intérêt public (protection de l'eau, production de bois, effet anti-érosion...). Le Parc a fixé comme troisième priorité l'accompagnement vers l'autonomie des exploitations : autonomie énergétique, mais aussi dans l'alimentation des animaux. L'accent sera également mis sur les circuits courts et les démarches collectives qualifiantes, permettant une commercialisation des produits au niveau local.



Scarpe-Escaut

vec sa mosaïque de paysages variés où l'agriculture se mêle aux forêts, situées aux portes de plusieurs agglomérations, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut a fixé comme priorité l'équilibre à conserver entre espaces agricoles et urbanisation. Cela pose notamment des problèmes de pérennisation des exploitations, de foncier... Il a également choisi comme axe fort de sa nouvelle charte de favoriser le développement d'activités issues de la valorisation des ressources locales et de l'identité du territoire (élevage, plantations de saules ...), et de développer les services de proximité. Dernier axe : celui qui concerne le développement de pratiques respectueuses de l'environnement (qualité de l'eau, paysages, efficacité énergétique ...). Le Parc s'appuiera sur de nouvelles formes de mobilisation notamment avec les habitants et les acteurs en créant un réseau d'ambassadeurs du territoire.



Les enjeux de demain

Économiser l'espace et préserver l'agriculture périurbaine

Densément peuplée, la région Nord-Pas de Calais est également très agricole, avec plus de 70% des terres consacrées à cette activité. Il en découle des tensions de plus en plus vives entre urbanisation et agriculture. La pression foncière augmente et constitue une menace pour les espaces ruraux. En moyenne annuelle, de 1992 à 2003, les terres arables ont diminué de 580 ha et les prairies de 1 900 ha.

Par ailleurs, avec l'étalement urbain, l'espace se fragmente et les contraintes d'exploitation augmentent. Quand l'alternance de territoires urbains et ruraux disparaît, les paysages se banalisent.

Or, ces paysages variés, façonnés et entretenus par ce monde agricole, constituent l'identité-même de notre région. Ils proposent des espaces ouverts qui contribuent au bien-être des habitants.

Limiter l'étalement urbain et adopter une gestion économe de l'espace permettront de préserver le foncier agricole. La maîtrise du foncier et de la péri-urbanisation sont d'ailleurs deux priorités régionales.

Construire des habitats denses en coeur d'agglomérations est une voie d'avenir.

L'agriculture péri-urbaine est particulièrement concernée par ces problèmes. Là où la population est concentrée, la question du foncier devient aiguë. Il est pourtant possible de faire un atout de cette proximité en multipliant les circuits courts vers ces consommateurs citadins. Faciliter l'installation de maraîchers et d'éleveurs laitiers pourra être bénéfique. Inscrire la préservation du foncier agricole dans les documents d'urbanisme permettra également de sauvegarder cette richesse de paysages insuffisamment reconnue.





Développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement

Alors que la région connaît un excès de nitrates et de produits phytosanitaires dans ses cours d'eau, les enjeux liés à l'amélioration de la qualité de l'or bleu sont cruciaux. Tout aussi importante est la question de la préservation de cet environnement fragilisé sur notre territoire. Face à ces défis, il est urgent de développer des pratiques agricoles plus responsables. Diminution de l'utilisation de pesticides, utilisation de surfaces en herbe pour l'alimentation animale, techniques alternatives de désherbinage... Ces pratiques présentent également l'avantage de fournir des produits plus sains et de faire baisser les consommations d'énergie.

Une réponse porteuse d'avenir est apportée par l'agriculture biologique. Celle-ci contribue à améliorer significativement la qualité de l'eau, préserve la biodiversité, maintient de nombreuses fermes et facilite le développement de circuits de proximité.

Plus largement, la reconnaissance de pratiques agricoles responsables par une certification environnementale des exploitations va être mise en place suite au Grenelle de l'environnement. Cette démarche devra être accompagnée par les différents acteurs.

Maintenir des exploitations à taille humaine

La situation est préoccupante : en 5 ans, le nombre total des exploitations agricoles de la région a diminué de plus de 16%, elle n'en comptait plus que 15 000 en 2005. C'est ce qu'une enquête a démontré. Les exploitations se concentrent ou, faute de repreneurs, contribuent à en agrandir d'autres. Les prairies régressent, les pratiques deviennent plus intensives. Que devient la gestion de l'espace rural dans ce contexte, elle qui est garantie par un maillage d'agriculteurs nombreux sur le territoire ? Le vieillissement des agriculteurs va accélérer ce phénomène si l'on ne s'y attarde pas.

Maintenir des exploitations individuelles nombreuses est un enjeu important à plusieurs titres. Moins dépendants des marchés internationaux volatiles, ceux-ci écoulent davantage localement leur production. Plus autonomes, ils produisent eux-mêmes semences et fourrage, et valorisent les ressources locales. Assurant la gestion des espaces ruraux, ils maintiennent le tissu environnemental du territoire. Ils ont enfin un rôle de cohésion sociale dans les villages.

Il faut offrir les conditions de leur pérennité. Favoriser les débouchés locaux peut être une des solutions pour maintenir cette multiplicité d'agriculteurs bien utiles au territoire.







La collection « Les Parcs & » :

- présente la diversité des missions et interventions des Parcs, les innovations apportées,
- illustre, par des exemples choisis, concrets et opérationnels, les méthodologies utilisées et les partenariats mis en oeuvre,
- replace les programmes d'actions au regard des enjeux territoriaux, environnementaux et sociétaux.

Déjà paru :

• Les Parcs & l'eau (2008)



Éditrice et directrice de la publication : Anne-Marie Stiévenart, présidente, représentant Espaces naturels régionaux Coordination et suivi éditorial : David Moulin Rédaction : Patricia Hanssens Contributions : Axelle Cagnard-Triplet, Marie-Pierre Fauquenbergue, Manuel Lequeuche, Florent Piedanna, Marine Lejars, Bernard Delahaye, Christelle Parmentier, Aurore Direz, Philippe Lesage, Guillaume Dhuiege, Patricia Clément, Corinne Bury Photographies : François Mulet, Coy Levifve, Samuel Dhote, Olivier Delvaux, Pierre Cheuva, Barbara Grossmann, Guillaume Dhuiege, Philippe Delesalle, Fred Dujardin, Patricia Hanssens, Gilles Pottier Design graphique : Gilles Pottier Impression : Nord'Imprim (Steenvoorde) Dépôt légal : octobre 2009

Imprimé, avec des encres végétales, sur Satimat Green composé de 60% de fibres recyclées et 40% issues de forêts certifiées FSC.









